

En vertu de la loi du 2 mars 1982 modifiée, la présidente certifie que la présente délibération (et ses annexes) a été RECUE en Préfecture PUBLIEE au Carré-Colonnes

DELIBERATION – C.A. du 13-12-2023

Salle des Grands Foyers- Le Carré- Saint-Médard-en-Jalles

La Présidente

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène Nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2023-336
ACTUALISATION PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Considérant la dotation aux créances douteuses pour un montant de 7 320.50 € par la délibération 2021—289 adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 17.12.2021,

Considérant l'admission en non-valeur de la créance 2015 T-668 de la Compagnie La Petite Fabrique pour un montant de 5642 € par la délibération 2022-305 adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 05.05.2022,

Considérant le recouvrement des créances 2015 T-511 du Lycée Jean Monnet pour un montant de 576€ et 2016 T-782 de la Ville de Blanquefort pour un montant de 266€,

il convient d'actualiser le solde de cette provision pour un montant 836.5€.

CECI ETANT EXPOSE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création du Carré – Colonnes
- Vu les statuts de l'association Festival des Arts de Bordeaux
- Vu la délibération n°2021-294
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Et après en avoir délibéré

Autorise la Directrice à actualiser le solde de la provision pour créances douteuses pour un montant de 836.50 €

Mises aux voix, 17 voix

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles, le 13/12/2023

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira

